

1. Gouvernance des entreprises

1.2 Anticorruption

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Les entreprises doivent exercer une diligence raisonnable pour cerner et évaluer les risques de corruption et d'extorsion chez les fonctionnaires et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Elles doivent aussi documenter les efforts qu'elles consentent à cet effet.

Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle établi et mis en œuvre un processus visant à évaluer régulièrement les risques de corruption dans chaque pays concerné?

RESSOURCES ADDITIONNELLES

(anglais seulement) UN Global Compact: A Guide for Anti-Corruption Risk Assessment (<https://www.unglobalcompact.org/library/411>)

(anglais seulement) Fighting Corruption through Collective Action – A Guide for Business. https://www.globalcompact.de/wAssets/docs/Korruptionspraevention/Publikationen/fighting_corruption_through_collective_action.pdf

EITI La Transparence Un guide pour la communication de l'Initiative de la transparence des industries extractives <https://eiti.org/sites/default/files/documents/EITI%20Communications%20Guide.pdf>

GRC : Corruption étrangère et corruption nationale : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/corruption>

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Page 23 \(Chapitre II. Principes généraux, Recommandations 10, 11\)](#)

[Pages 56, 57 \(Chapitre VII. Lutte contre la corruption, la sollicitation de pots-de-vins et d'autres formes d'extorsion, Recommandations 2, 4\)](#)